

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3729 - Mardi 06 Octobre 2020 - Prix : 200 Fc

COUR D'ASSISES/AFFAIRE DU JEUNE ANLIM

Le parquet requiert la peine de mort contre Mohamed Zaidou



JUSTICE

Me Moudjahidi : *"Je n'ai jamais été
discourtois avec aucun de mes confrères"*

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Octobre 2020

Lever du soleil:
05h 47mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 04h 35mn
Dhouhr : 11h 59mn
Ansr : 15h 19mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



ECONOMIE

Msaidie veut impliquer les communes dans le développement économique

« Le gouvernement s'est engagé pour faire des Comores un pays émergent mais cela ne sera pas possible sans une économie saine ». Ces mots sont ceux de Houmed Msaidie, ministre de l'économie lors d'une réunion avec le personnel de la direction de l'économie et du commerce. L'intégration de la jeunesse et des communes dans cette nouvelle dynamique était au cœur du débat.

garder une bonne dynamique et ainsi voir tous les départements de son ministère travailler de concert, telle est la volonté manifestée par Houmed Msaidie, ministre de l'économie. Dans une première réunion avec tout le personnel de la direction des affaires économiques et du commerce, il a annoncé les missions importantes qui échoient à ces technocrates qui doivent aux yeux du ministre constituer une équipe plus que dynamique et dévouée dans leur mission car selon lui, « l'économie est la colonne vertébrale

d'un pays ».

« Le Gouvernement s'est engagé pour faire des Comores un pays émergent mais cela ne sera pas possible sans une économie saine. Après le cyclone Kenneth qui a affecté le pays, nous avons lancé la dynamique en organisant à Paris la Conférence des partenaires pour le développement des Comores. La pandémie de la Covid-19 nous a de nouveau mis à terre. Nous nous devons de mettre en place toutes les procédures possibles pour relancer notre économie et chacun de nous doit apporter sa pierre à l'édifice », a déclaré le ministre.

« La jeunesse constitue le fer de lance pour un pays prospère économiquement. Le département doit faire le nécessaire car il est indispensable pour le développement du pays. L'émergence dépend en majorité à notre économie, et donc à ce département », soutient celui pour qui rien n'est possible sans la hiérarchisation sociale (nation, région et commune) dans les actes. Sur ce, le ministre exige une présence indéfectible du départe-



Rencontre entre le ministre de l'économie et ses directions.

ment économique et commercial dans les communes et l'établissement d'un cadre organique efficace.

De l'autre côté, le directeur général de l'Economie et du Commerce, Abdou Nassur Madi salue cette détermination du ministre et de son cabinet et promet que son département ne baissera pas les bras. « Le ministre veut concrétiser des actions au sein de ce départe-

ment et nous allons l'accompagner », s'engage-t-il. Des actions et activités économiques du département, Abdou Nassur Madi rappelle que tout ce qui se fait pour le développement du pays c'est à travers l'Économie.

« Toutes les actions à mener doivent voir la participation des mairies et toutes autres structures ». Du commerce effectué par les

étrangers sur le territoire national, Abdou Nassur Madi affirme que des projets de lois sont élaborés et seront soumis à cette session parlementaire. Selon lui, ces derniers mettent l'accent sur les conditions qui permettront aux étrangers de faire du commerce sur le territoire.

A.O Yazid

Bouhar, un des leaders historiques du PASOCO s'en est allé



Dans la nuit du 1er au 2 octobre 2020, un des leaders historiques du Parti Socialiste des Comores (PASOCO), Bouhar Mzè Abdoulwahab Ali Abdallah, a rendu l'âme, à la suite d'une très longue maladie. Bouhar comme le surnomme affectueusement, tous ceux qui l'ont connu, est une figure politique légendaire, un symbole dans la lutte pour l'indépendance des Comores.

son nom est souvent assimilé à la lutte pour l'indépendance. Militant de première heure du PASOCO, il a sillonné et parcouru l'ensemble des villes et villages de l'archipel dans le but de sensibiliser et de mobiliser la population en faveur de l'indépendance des Comores. Comme le rappelle un jeune de l'époque Kamalidin Ben Ali dans les réseaux sociaux « il était le premier homme politique,

que j'ai vu de très près, discourir pendant mon enfance. Lors d'une festivité, il a demandé à parler au public. Il monta à la tribune et prononça un discours enflammé, pour l'émancipation du peuple et la libération nationale. Car, à l'époque le PASOCO, avait du mal à pouvoir faire meeting. Les dirigeants du parti profitaient de toutes les occasions pour s'adresser aux gens ».

C'est après la grève des lycéens de 1968 qu'est né le PASOCO. Ce parti et le Mouvement de Libération Nationale des Comores (MOLINA-CO), sont parmi les premiers partis ayant ouvertement combattu pour l'indépendance des Comores. Bouhar est membre de son noyau dirigeant avec de nombreux jeunes intellectuels fonctionnaires comme Mohamed Ali Mbalia, Bruno Humblot, Abdou Zakaria, Salim Hadji Himidi, Abdoukadir Hamissi, Mohmaed Fazul, Mme Abida Chabane, Said Ahmed Said Ali dit Charif, Jaffar El-Macelie et Ali Yachourtu Bourhane.

Bouhar est connu pour avoir été à la fois un orateur hors pair et un homme d'action. Son engagement pour l'indépendance lui valut d'être plusieurs arrêté et emprisonné par les autorités de l'autonomie interne. Il a été un infatigable et remarquable défenseur des masses populaires comme on disait à l'époque. Après l'indépendance, Bouhar avait consacré une grande partie de sa vie à travailler auprès des paysans. Il

était producteur agricole reconnu et avait été même sélectionné pour représenter les Comores à la foire agricole de l'île de la Réunion. C'était sa dernière apparition publique car depuis ce voyage bourbonnais, il est tombé malade et était resté en retrait de la vie publique. Bouhar a été inhumé dans son village natal de Dembeni (Ngazidja). Un hommage funèbre lui a été rendu pour son combat au service du pays. Les témoignages de sympathie dans les réseaux sociaux montrent à l'évidence que son combat n'a pas été

vain.

On notera que l'année en cours aura été une hécatombe pour de nombreuses figures de l'indépendance des Comores. Elle a vu la disparition coup sur coup de Mouzaour Abdallah, d'Abdoulmadjid Youssouf, de Salim Hadj Himidi, de Salim Djabir, d'Ibrahime Halidi, d'Abdou Mhoumadi.

Il serait peut-être temps que notre pays commence à écrire son histoire officielle et à accorder la place qui revient à ses femmes et

ses hommes illustres. Certes la mémoire collective sait qu'il y a eu des personnes qui se sont battues pour l'accession à l'indépendance mais beaucoup de jeunes ne connaissent pas l'histoire de cette lutte. Ce devoir de mémoire est indispensable pour l'éveil et l'engagement véritables des nouvelles générations en faveur du développement du pays.

Mmagaza



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUDComores recrute **1 VNU Spécialiste National(e) en génie rural**
 Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de **postuler en ligne** à partir des liens ci-dessous :

*** Republique Poste Volontaire (VNU) Spécialiste National(e) en Génie Rural du Projet : « Assurer un Approvisionnement en eau Résilient au Climat en Union des Comores » Ngazidja :**

<https://www.unv.org/calls/COMR000020-5386>

Date de début de Publication : **22 septembre 2020**

Date limite dépôt des candidatures : **12 octobre 2020**

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des évaluations et entretiens seront contactés.

COUR D'ASSISES/AFFAIRE DU JEUNE ANLIM

Le parquet requiert la peine de mort contre Mohamed Zaidou

La cour d'assises s'est ouverte ce lundi 05 octobre et a commencé avec l'affaire du jeune Alim natif de Foubouni, brûlé vif par Mohamed Zaidou et ses frères. Le procureur général a requis la peine de mort contre Mohamed Zaidou et 20 ans de réclusion pour ses complices.

La cour d'assises a débuté ce lundi 05 octobre par l'affaire du jeune Anlim brûlé vif par Mohamed Zaidou et ses frères. En premier lieu, la cour a assisté au débat des avocats et du parquet et la deuxième était réservée à la plaidoirie et à la conclusion de la défense. Selon le procureur général, un tel crime est passible d'une peine de 40 ans d'emprisonnement, la perpétui-

té voire même la peine de mort. « Sur ce débat matinal, la concubine de la victime Anlim n'a pas pu se présenter à l'audience pour des raisons administratives, bien que cela ne cause aucune faille à la procédure judiciaire », montre Soilihi Djae.

Quant à Me Idrisse, avocat de la partie civile, il a montré que l'instruction a permis de prendre tous les éléments nécessaires pour engager

des plaidoiries qui permettront par la suite de trancher sur cette affaire. « Les peines sont claires, de 20 à 40 ans d'emprisonnement voir même la peine de mort, pour les personnes reconnues coupables pour un assassinat ou homicide involontaire », souligne-t-il. De ce fait, Me Idriss revient à la charge en interpellant le ministère public de prendre la bonne décision. « S'il y a une peine

qui peut réparer la société, qu'elle soit prise en considération », précise-t-il. Chose bien retenue car, le ministère public a requis la peine de mort contre Mohamed Zaidou et 20 ans de réclusion pour Rafick Mmadi, Mohamed Abdou et El Anziz Ibrahim.

Andjouza Abouheir

JUSTICE

Me Moudjahidi :

"Je n'ai jamais été discourtois avec aucun de mes confrères"

Après la sortie médiatique de Me Mzimba le 03 octobre qualifiant les propos de Me Moudjahid de « discourtois, d'insolence et de défiance », ce dernier se dit étonné et affirme qu'il n'a jamais été discourtois envers ses confrères.

Me Moudjahidi Abdoulbastoi se défend et regrette les propos de Mzimba à son endroit et à celui d'Idriss et Fahmi Saïd Ibrahim, lors de sa conférence de presse samedi dernier. L'avocat a par la suite montré que la conférence s'est transformée en procès de diffamation contre le cabinet de Fahmi Saïd Ibrahim au cours duquel « la culpabilité du cabinet a été reconnu par Me Mzimba sans avoir respecté le principe du contradictoire qui fait le charme et



la confiance de leur métier d'avocat ». « J'ai été surpris par les menaces non voilées proférées par

Me Ibrahim Ali Mzimba à mon endroit, à l'endroit de Me Idriss et Me Fahmi. Je n'ai jamais été dis-

courtois avec aucun de mes confrères, encore moins à Me Ibrahim Ali Mzimba. Je ne lui ai jamais manqué de respect. La seule chose qu'il peut me reprocher, c'est de faire partie de ceux qui réclament des nouvelles élections car le mandat de l'équipe dirigée par Mzimba est expiré depuis le 25 avril 2020 », dit-il.

Ce dernier trouve que c'est une manière pour le bâtonnier de nuire sa réputation, son amour pour son travail, ou encore son respect envers ses confrères. « Dans ce sens, Mzimba n'est pas bien placé pour nous donner des leçons. Il faut qu'il sorte de sa zone de confort. Sinon, pourquoi il me reproche le fait d'être l'associé de Me Fahmi Saïd Ibrahim, un confrère pour lequel il voue une haine viscérale », indique-t-il, avant d'ajouter que « la courtoisie

entre confrères n'est rien d'autre que de faire preuve de politesse et d'agir avec une civilité raffinée quand on s'adresse aux confrères. Et si on se fie à cette définition, c'est plutôt Me Mzimba qui s'est toujours montré discourtois à l'endroit de Me Fahmi Saïd Ibrahim et à mon égard. Combien des fois il a insulté Me Fahmi et d'autres confrères du barreau devant moi. C'est lui-même qui a osé dire à un autre confrère qu'il va baisser les avocats devant la Cour d'appel ». Me Moudjahid rappelle que ce n'est pas la première fois que Me Mzimba s'en prend à moi. « Qu'il continue à m'insulter mais en ma qualité de juriste, je vais continuer à réclamer des nouvelles élections », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

DÉCÈS DE SHEIKH SABAH AL-AHMAD

Le président Azali présente ses condoléances au nouvel émir du Koweït

Samedi dernier, le chef de l'Etat s'est rendu au Koweït pour présenter au nom du peuple comorien ses condoléances à l'Emir Sheikh Nawaf Al-Ahmad suite à la mort de Sheikh Sabah Al-Ahmad mardi 29 septembre.

Le Président Azali Assoumani se trouve au Koweït depuis samedi 3 octobre, pour présenter, au nom du peuple comorien ses condoléances suite du décès de l'émir Sheikh Sabah Al-Ahmad survenu le mardi 29 septembre dernier à l'âge de 91 ans.

Après avoir été reçu par l'Emir Sheikh Nawaf Al-Ahmad aussitôt arrivé sur le sol Koweïtien, le chef de l'Etat s'est recueilli devant la tombe du défunt pour une prière. C'était l'occasion pour Azali Assoumani de prier au nom du Gouvernement et du peuple

comorien pour que la miséricorde et le pardon d'Allah couvrent le regretté disparu qui fut un grand ami des Comores. Il a souhaité à l'Emir actuel bonne chance dans la grande responsabilité qui pèse sur ses épaules. Il a enfin émis le

voeu de voir les excellentes relations qui existent entre les Comores et le Koweït se consolider davantage.

De son côté, l'Emir a remercié le Président de l'Union des Comores pour les prières, la fra-

ternité, la sympathie et la solidarité exprimée par le gouvernement et le peuple comoriens et assuré au président Azali sa détermination à poursuivre l'oeuvre de l'Emir. Pour le nouveau Emir de Koweït, « la continuité des liens privilégiés, d'amitié et de coopération entre les deux pays est le meilleur hommage que nous pouvons rendre à la mémoire de notre regretté l'illustre défunt »

Pour rappel, le grand mufti avait appelé dans la nuit du jeudi à vendredi dernier à accomplir une prière funéraire sur l'ensemble du territoire national après la prière du vendredi. « Au nom du président, je vous demande de prier le tout-puissant pour le défunt Emir du Koweït, Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Sabah », demandait-il sur les ondes de l'Ortc.



Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



BIC COMORES
GROUPE BNP PARIBAS

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



ETUDE DE MAITRE ABDOU ELHAMID

Huissier de Justice à Moroni
00269 335 83 74
e-mail : etude_elhamid@yahoo.com

Rep : HJM/2019/174

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'An Deux Mil Dix-sept

Et le *Mardi trois décembre*
A 10 heures 53 minutes

Enregistré sous le n° 816

du 29/12/19 à 11h 03



A LA REQUETE DE :

La Banque pour l'Industrie et du Commerce (BIC) SA, au Capital de 300.000.000FC dont le siège social se trouve à Moroni, place de France, représentée par son Directeur Général

Lequel fait élection de domicile en mon étude aux fins du présent exploit ;

J'ai, Maître ABDOU ELHAMID, Huissier de Justice à Moroni et y demeurant à l'immeuble RIDJALI Moroni Dar Saanda, TEL 335.83.74, soussigné :

FAIT COMMANDEMENT, et en tête des présents, laissé copie entière à :

1- Madame ADOU ZAHARA, née le 22/11/1950 à Mitsamlouli et demeurant à Moroni, de nationalité comorienne, et titulaire de la carte d'identité nationale N° 22001698820081208 NIN : 0016988, établi à Moroni le 08/12/2008

Où étant et parlant en la personne de :

Moroni - Impradoc et
MZE Djawad, son fils qui signe et
prend l'acte

2- Monsieur MZE DJAWAD, né le 01/10/1979 à Moroni et demeurant à Voidjou, de nationalité comorienne et commerçant à Moroni ;

Où étant et parlant en la personne de :

Moroni - Impradoc
et sa personne qui signe et prend
l'acte

De la grosse du 31/01/2019, dument en forme d'exécutoire du l'arrêt N° 53/18 du 13/09/2018, rendu par la Cour d'appel de Moroni, statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernier ressort, et aux termes duquel, il est dit que :

- Reçoit l'exception d'irrecevabilité de la déclaration d'appel de Madame Zahara ADOU contre le jugement N° 170/15 du 16/09/15, rendu sur opposition de l'ordonnance d'injonction de payer N° 064 du 07/04/2015 pour forclusion conformément à l'article 15 de l'acte uniforme de l'OHADA sur le recouvrement et la déclare fondée
- Condamne l'appelant aux dépens.

Du pouvoir spécial en date du 26 novembre 2019, donné par monsieur Antoine GANGA, Directeur Général de la Banque pour l'Industrie et du Commerce (BIC) à mon ministère de dresser tous les actes de poursuite et de procéder à la saisie immobilière de la propriété dite « DJUWA NA MWEZI ».

Et à même requête, et élection de domicile que dessus, moi Huissier soussigné, porteur des pièces, et ayant pouvoir d'en recevoir et d'en donner valable quittance dit à Madame ADOU ZAHARA, suscitée que immédiatement sinon DANS UN DELAI DE VINGT JOURS (20 jours), à compter de cette signification, en vertu de ladite grosse, et en application des articles 254 et suivants de l'Acte Uniforme portant Organisation des procédures simplifiées des voies de recouvrement de l'OHADA, du commandement du présent acte, de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice pour elle les sommes suivantes :

1. Principal.....	52.462.093fc
2. Requête en injonction de payer.....	150.000fc
3. Ordonnance en injonction de payer.....	6.300fc
4. Signification de l'ordonnance d'injonction de payer.....	48.000fc
5. Jugement sur opposition N° 170/15 du 16/09/2015.....	4.800fc
6. D.E.....	2.098.483,72fc
7. Signification du Jugement.....	30.000fc
8. Droit proportionnel 10%.....	5.246.209,6fc
9. Arrêt N° 53/18 du 13/09/2018.....	29.400fc
10. Signification de l'Arrêt avec commandement de payer.....	52.000fc
11. Coût du présent acte.....	52.000fc
TOTAL (sauf erreur ou omission)	60.386.986,32fc

(Soixante million trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-six et trente-deux centimes de francs comoriens)

Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

Faute de quoi, et sous réserve du délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies de droit à toute procédure subséquente, notamment le présent COMMANDEMENT pourra être publié au Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication et que cette saisie portera sur le bien suivant :

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

L'immeuble qui fait l'objet du commandement est une hypothèque de la propriété dite « DJUWA NA MWEZI » sise à La Coulée de Lave Moroni, ayant une contenance déclarée légalement de : ONZE Ares CINQUATE HUIT Centiares (11A58CA) et a été demandée en immatriculée par Madame ADOU ZAHARA, domiciliée à Moroni Préfecture du Centre, en qualité de propriétaire en vertu d'un titre de vente S/C résolutoire en date du 04/09/1991 enregistré le 04/09/1991 F° 91 N° 422 ACC dépôt Vol 8 N° 293 du 16/09/1991

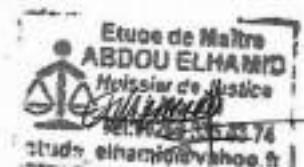
Lui déclarant en outre, que le bien ci-dessus désigné sera poursuivi aux fins d'une vente aux enchères publiques devant Maître Mohamed Assoumani Abdallah, Notaire à Moroni et y demeurant au quartier Ambassadeur, près la Pharmacie Publique (Ancienne PNAC), sous les diligences de Maître MZE Azad, Avocat poursuivant ;

SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'elle n'en ignore, je lui ai, où étant et parlant comme ci-dessus remis et laissé copies aux requis chacune de décisions judiciaires et du pouvoir spécial ci-dessus citées, ainsi que le présent exploit dont le Coût est de *Cinquante-deux mille francs comoriens*.

Bordereau de communication des pièces

- 1- Ordonnance d'injonction de payer N° 064 du 07/04/2015, rendue par le Président du TPI de Moroni
- 2- Jugement sur opposition N° 170/15 du 16/09/2015, rendu par le Tribunal de Moroni
- 3- Arrêt N° 53/18 du 13/09/2019, rendu par la Cour d'appel de Moroni
- 4- Pouvoir spécial du 26 novembre 2019



FFC :

Soutenu par la Fifa, CoNor reste encore à la commande

La ténacité à toute épreuve et l'efficacité des actions administratives et techniques du CoNor de la Ffc, malgré les contraintes sanitaires perturbatrices, ont fasciné le bureau du Conseil de la Fifa. L'équipe solide et solidaire du CoNor reste aux commandes du football comorien jusqu'en février 2021, pour mieux parachever sa mission, notamment le processus des scrutins du comité exécutif de la Ffc.

Le Comité de Normalisation (CoNor) de la Fédération de Football des Comores (Ffc) est mis en place par le

bureau du Conseil de la Fédération internationale du Football Association (Fifa). Son objectif prioritaire, gérer les affaires courantes, réviser les statuts, le code électoral, le code de l'éthique, et enfin organiser les élections du comité exécutif de la Ffc, auparavant fixé courant septembre 2020.

Ailleurs, les membres d'un Comité de Normalisation avancent des prétextes confus, voire fallacieux pour s'éterniser au poste. Dans l'Archipel aux îles de la Lune, c'est l'inverse qui se produit. Fasciné par une ardeur, une ténacité à toute épreuve, et un travail assidu et efficace, malgré les

contraintes sanitaires, le bureau du Conseil de la Fifa a jugé indispensable de prolonger leur mandat. Ainsi, l'équipe solide et solidaire de Kanizat Ibrahim reste encore à la commande du football comorien jusqu'au 21 février 2021, pour mieux parachever sa mission administrative, technique et électorale.

La lettre, adressée au CoNor par la Fifa, fait allusion à la création des structures nécessaires à l'accomplissement de son mandat, du suivi rapproché des préparatifs des compétitions pour lesquelles des équipes de la Ffc sont qualifiées et l'adoption en plénière des textes revus et innovés qui régis-

sent le football national. Ce parcours ne laisse pas indifférent la Fifa. Le respect entre autres des valeurs de bonne gouvernance, de transparence et d'indépendance dont a fait preuve le CoNor ont motivé la Fifa à prolonger son mandat jusqu'au 21 février 2021. Pendant ces cinq mois de bonus,

le CoNor doit impérativement entreprendre et parfaire le processus électoral du comité exécutif de la Ffc avant la fin de la prolongation.

Bm Gondet

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km



Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme Chargé des Affaires Foncières
et des Transports terrestre

PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE

PRPKR (P171361)
Crédit No.6529-KM
Don No. D549-KM



COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n° 2020- 002-UGP-AT Senior PRPKR - AMI/INDV

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

“ SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EXPERT SENIOR EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ”

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un crédit (No 6529-KM) et un don (D549-KM) de 45 millions de dollars de l'Association internationale de développement et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit et/ou don pour effectuer les paiements au titre du contrat d'un Expert en développement social motivé et soucieux du détail, ayant de l'expérience dans l'évaluation et la gestion des risques sociaux des projets d'infrastructure et/ou projets de résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques de la Banque mondiale pour appuyer l'expert social national de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Les responsabilités, tâches ainsi que le profil sont définis dans les présentes termes de référence.

2. Objectif de la mission :

L'Objet de la mission de l'Expert en développement social est d'évaluer la gestion des risques sociaux des projets d'infrastructures et/ou projets de résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques de la Banque mondiale et d'appuyer l'expert social national de l'Unité de gestion du projet.

3. Missions et tâches :

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, l'Expert (e) en développement social devra fournir une assistance technique de haut niveau au projet PRPKR pour la gestion de risques sociaux, y compris, entre autres, la préparation, la mise en place et le suivi des plans de réinstallation, les études d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets d'infrastructures, du mécanisme de gestion des plaintes et des questions de Violences Basées sur le Genre (VBG).

Le/la Consultant (e) expert(e) en développement social aura pour fonction de fournir un appui technique et d'accompagnement à

l'UGP. Cet appui technique et d'accompagnement peut prendre la forme de :

i. Développement et de mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacité, de formation et de monitoring à l'endroit du Spécialiste Social de l'UGP et formation pour les membres de l'UGP, sur les thématiques ci-après (sans être exclusive) : réinstallation involontaire et acquisition de terrain (conformément à l'approche du CES et de la bonne pratique internationale), inclusion sociale, Mobilisation des parties prenantes, gestion et analyse des risques sociaux des projets, analyse des documents, développement de Termes de références etc... ;

ii. Production d'avis techniques et d'expertise, et contribution à l'amélioration des documents du projet, comme les Termes de référence préparés par l'UGP, ou des versions préliminaires des instruments de sauvegardes, comme le Plan de réinstallation, conformément aux documents de références du projet et le Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP)

iii. Révision des plans d'action en matière de sauvegardes préparés par l'UGP de manière à ce que les actions en matière de sauvegarde respectent le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet et soient réalisés en synergie avec les actions et les travaux de génie civil prévus par le projet ;

iv. Echanges sous différentes formes incluant conférences téléphoniques accordées avec l'UGP pour fournir un avis technique sur des aspects ponctuels ;

v. Des visites sur le terrain planifiées par l'UGP une fois que cela serait possible dans le contexte de l'actuelle crise sanitaire ;

vi. Et toutes autres tâches d'assistance technique et d'accompagnement nécessaires au bon déroulement des activités de sauvegarde sociale du projet.

4. Profil du consultant

Le/la candidat(e) devra posséder de solides compétences en matière de communication, de relations interpersonnelles et d'analyse pour appuyer l'Unité de gestion du projet.

* **Niveau d'étude** : Le/la consultant(e) expert (e) social senior du PRPKR doit avoir au moins un diplôme de Master II dans le domaine Social, du genre, d'étude d'impact environnemental et social, ou un autre diplôme pertinent.

* **Expérience professionnelle** : Avoir au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans la préparation, suivi et/ou évaluation d'études d'impacts sociaux et d'appui aux projets de développement sociaux notamment concernant la réinstallation physique et économique, l'engagement inclusif de parties prenantes, et les aspects genre selon les standards de la Banque mondiale.

* **Connaissances linguistiques** : Avoir une parfaite maîtrise de la langue Française (écrite et orale) ; les compétences en anglais sont un atout.

* **Outils informatiques** : Maîtrise de logiciels Office ; la maîtrise d'autres logiciels en matière de réinstallation involontaire est un atout

* **Personnalités** : Le/la candidat(e) devra posséder de solides compétences en matière de communication, de relations interpersonnelles et d'analyse pour appuyer l'Unité de gestion du projet.

5. Conditions d'emploi

La consultation couvre une période de douze (12) mois renouvelable en fonction des performances du consultant et de la mission d'assistance technique.

Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :

* Une lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet ;

* Un curriculum Vitae détaillé incluant les références de trois (3) personnes pouvant

attester des compétences techniques et qualité interpersonnelle du candidat ;

* Les copies des diplômes et des attestations de travail figurant sur le CV.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2016, révisée 2017, 2018). La méthode de sélection est la « Sélection de Consultants Individuels (SCI) ».**

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées physiquement ou par courriel électronique aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **22 octobre 2020 à 14 h 00 (heure locale en Union des Comores)** avec la mention « **Candidature au poste d'Expert en développement social senior** »

Adressé à : Monsieur le **Coordonnateur** du Projet « Manifestation d'intérêt Réf. n°2020- 002- UGP-AT Senior - AMI/INDV, au Bureau du PRPKR. MAUAFTT, **Unité de Gestion du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience ; Rue Corniche Sis à l'Enceinte du projet PALU, Bat. DGEAT 2ème étage, BP 12 Moroni, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres.**

Moroni-Union des Comores,

Mails :
cor.ugp.prpkr@gmail.com; rpm.ugp.prpkr@gmail.com; rpse.ugp.prpkr@gmail.com

Téléphone : +269 332 15 85

Lancé le vendredi 02 octobre 2020



UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

Banque Centrale des Comores

Projet d'Appui au développement du Secteur financier « P166193 »

Appel à candidature pour le recrutement d'un Conseiller résident pour la Direction de la Surveillance des Banques et établissements financiers et de la Réglementation (DSBR) à la Banque Centrale des Comores

Date de l'avis : 24 Septembre 2020

1. Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores a sollicité un financement de 20 millions de dollars, auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF – P166193). L'Union des Comores a reçu une partie de ces fonds dans le cadre de la phase préparatoire du projet et a l'intention d'utiliser une partie de cette avance pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat suivant : recrutement d'un conseiller résident pour la DSBR.

2. Objectif du projet

Le conseiller résident aura comme objectif d'assurer le déploiement ordonné d'un cadre de surveillance bancaire effective, robuste et basée sur les risques. Sa mission aura pour priorité immédiate de concentrer son assistance sur le traitement des difficultés des institutions financières comoriennes en soutenant la DSBR à renforcer ses capacités en matière de prévention des difficultés des banques et institutions de microfinance, ainsi que de coordination de la restructuration et/ou résolution des établissements en difficultés. Il aidera à la mise en place d'une supervision basée sur les risques en coordonnant l'élaboration du cadre des procédures de la DSBR ainsi que leur mise en œuvre, et en supervisant l'adaptation au contexte comorien d'outils de contrôle adaptés. Il coordonnera l'ensemble des assistances techniques organisées au profit de la DSBR en matière notamment d'agrément, de contrôle permanent et de contrôle sur place.

3. Description du Projet

Les principales composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 20 millions sont les suivantes :

Composante 1 : Développement de l'infrastructure du système de paiement et inclusion financière

- Automatiser les transactions interbancaires et développer l'interopérabilité des paiements numériques
- Faciliter l'accès et l'utilisation des services financiers numériques
- Promouvoir la stabilité et l'intégrité financière pour stimuler l'usage des services financiers

Composante 2 : Gestion de projet

- Gestion de Projet

4. Description du Poste

(i) Elaborer et assister la BCC dans la mise en œuvre d'un plan stratégique à moyen terme de contrôle du secteur financier, y compris une stratégie de réduction des prêts non performants ;

(ii) Elaborer une cartographie des risques du secteur financier comorien et assister la BCC (a) dans la définition du calendrier et la mise en œuvre des moyens pour encadrer les risques identifiés, à travers la mise en place par le secteur de procédures adéquates de gestion des risques identifiés, et (b) dans l'application de ses prérogatives d'actions précoces et du cadre de résolution en cours d'actualisation avec l'appui de la Banque mondiale ;

(iii) Assister la DSBR dans la définition de ses missions et dans la mise en place d'une organisation interne adaptée.

(iv) Participer à la révision du cadre prudentiel régissant le secteur bancaire et financier, actuellement à mi-chemin entre Bâle I & II, et à l'introduction appropriée des normes du Comité de BALE (II & III) en veillant à ce qu'elles soient adaptées aux spécificités des Comores, y compris en matière de surveillance des risques LBC-FT à travers les textes

réglementaires y afférents ;

(v) Développer et mettre en œuvre les procédures de supervision basée sur les risques, notamment à travers le développement du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process), et incluant la supervision des risques de BC/FT ; le consultant procédera à un bilan des actions déjà engagées par la BCC avec l'assistance de ses différents partenaires (FMI/AFRITAC SUD/ BM/AFD/BDF) et appuiera la DSBR pour finaliser et mettre en œuvre les chantiers déjà ouverts en matière de supervision des banques et des institutions de microfinance. Dans ce cadre, il contribuera à l'élaboration d'une cartographie de tous les risques inhérents aux institutions financières, y compris les risques de BA/FT ;

(vi) Aider la DSBR à maîtriser le nouveau logiciel de supervision en cours d'acquisition et concevoir des outils de contrôle additionnels si nécessaire.

(vii) Assurer la formation des superviseurs bancaires, tant en matière d'agrément, de contrôle permanent et sur place des institutions financières, que de gestion des crises et résolution ;

(viii) Aider à la mise à jour et l'adoption du référentiel comptable des institutions financières comoriennes répondant aux meilleures pratiques internationales, et participer à l'organisation d'ateliers de vulgarisation et de diffusion auprès des institutions financières ;

5. Durée du travail du consultant :

La durée de la mission est d'une année, renouvelable après confirmation de la qualité de travail fourni. La mission débutera à partir de la date de signature du contrat.

6. Profil du Consultant :

Le poste est ouvert à toute personne justifiant d'une expérience avérée dans la réalisation des travaux similaires ; et :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+5 dans le domaine bancaire et financier,
- Justifier au minimum 10 années d'expérience dans un organisme de supervision bancaire
- Justifier d'une solide expérience dans la restructuration d'établissements bancaires en difficulté
- Avoir occupé des fonctions d'encadrement au sein d'un organe de supervision bancaire
- Avoir une expérience affirmée en matière de gestion des risques bancaires
- Avoir de connaissances solides en matière de stabilité et d'intégrité financières

7. Les personnes **intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires ou se procurer des** termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 00 minutes (heure locale) ou sur le site web www.banque-comores.km .

8. Le Consultant (Consultant Individuel) sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans **les règlements passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement de juillet 2016**.

9. Les manifestations d'intérêt, constituées : **i) d'une lettre de motivation, ii) d'un Curriculum Vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et l'expérience du Candidat et iii) des copies des diplômes, attestations de bonne exécution et/ou certificats de travail**, doivent être déposées au standard de la Banque Centrale des Comores – Place de France – Moroni – Tel : 773 10 02 - Poste 173 – Email : Anfifa.UGP@banque-comores.km, au plus **tard le Jeudi 08 Octobre 2020 à 10 heures 00 min, heure locale de Moroni** – Union des Comores à l'attention de Madame la Coordinatrice Nationale.